



pour les clients de Gaz Métro

CODE MODÈLE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
POUR LES BÂTIMENTS (CMNÉB)

Pour être admissible à une aide financière du Fonds en efficacité énergétique, les rénovations apportées à l'enveloppe du bâtiment doivent **dépasser** les résistances thermiques détaillées ci-dessous.

ISOLATION DE L'ENVELOPPE : EXIGENCES MINIMALES, CANADA 1997

TOITS		
Type I	Toits avec combles (beaucoup d'espace pour isolation entre plafond et toit)	RSI 8.3 R 47.3
Type II	Poutrelles à membrures parallèles et toits à solives (peu d'espace pour isolation entre plafond et toit)	RSI 4.3 R 24.7
Type III	Tout autres toits (ex. : dalles de béton avec isolant rigide)	RSI 3.4 R 19.6

MURS		
Tous les types		RSI 3.3 R 18.9

PLANCHERS		
Type I	Poutrelles à membrures parallèles et planchers à solives	RSI 4.5 R 25.8
Type II	Tout autres planchers (ex. : dalles de béton avec isolant rigide)	RSI 3.4 R 19.6

FENÊTRES		
Tous les types		RSI 0.36 R 2.0